

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS  
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**10 AVRIL 2024**

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituelle des séances, mercredi le 10 avril 2024. Sont présents : Madame et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Monique Gravel, Rémi Simard et James Dufour sous la présidence de son honneur la Mairesse, madame Claire Gagnon.

Messieurs Marco Lavoie et Danick Harvey sont absents.

**CONSTATATION DU QUORUM.**

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19h00.

**2024-04-01**

**2. ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR.**

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet d'ordre du jour tel que rédigé.

1. Constatation du quorum;
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2024;
4. Approbation des comptes à payer (112 704,82 \$) ;
5. Dérogation mineure au 313, rue Principale;
6. Dérogation mineure au 235 A-1, rue Principale ;
7. Dérogation mineure au 235 A-2, rue Principale ;
8. Entériner le renouvellement des services professionnels en droit municipal – Offre de services du cabinet Lavery Avocats, pour l'année 2024 ;
9. Recommandation de paiement – Avenant à l'assurance FQM Assurances ;
10. Recommandation de paiement de la facture no LE-1957 – Arpo Groupe conseil (projet 019069-01) TECQ 2019-2024 ; (1 000 \$ avant taxes) ;
11. Entériner le dépôt des demandes d'aides financières pour le réseau routier 2024 - Volet PPA-ES et Volet PPA-CE ;
12. Recommandation de paiement de la facture 406728 (paiement final) de MBH pour l'achat de mobilier pour la salle de repos ; (689,51 \$ taxes incluses) ;
13. Acceptation de la soumission no S-00339871 d'Aéro-Feu pour l'achat de matériel au montant de 1 090,00 \$ avant taxes ;
14. Acceptation de la soumission no S-00340413 d'Aéro-Feu pour l'achat de pièces visant la réparation de la pompe portative au montant de 1 623,67 \$ avant taxes ;

15. Banc d'essai système respiratoire test annuel – selon l'entente 2023 (soumission S-00334813) Autorisation pour 10 systèmes ;
16. Sécurité incendie : acceptation de la soumission no 11323 de l'Arsenal pour effectuer les tests annuels (969,51 \$ avant taxes) ;
17. Acceptation de l'offre de services (soumission 10420) de l'entreprise Lecompte pour la vérification de précision des débitmètres (1 138,32 \$ avant taxes) ;
18. Entériner la facture 813.0 de CGR Procédé pour l'achat d'un capteur de pression télémétrique pour la plage au montant de 528,75 \$ avant taxes ;
19. Entériner la facture 814.0 de CGR Procédé pour l'achat et la réparation de l'injecteur de chlore pour le système secteur village au montant de 805,00 \$ avant taxes) ;
20. Autoriser le paiement de la facture no 739 de D.A.R.E.L. pour les travaux d'ajout de graviers effectués sur le chemin Trudel au montant de 1 553,88\$ avant taxes ;
21. Autoriser le paiement de la facture no 749 de D.A.R.E.L. pour les travaux d'ajout de graviers effectués sur le rang Saint-Thomas au montant de 612,74\$ avant taxes ;
22. Dons et Commandites :
  - a) Gala de la Chambre de commerce de Charlevoix – Entériner la participation de Madame Gagnon (344.93 \$)
  - b) MAC Charlevoix – adhésion annuelle 2024 (50\$) ;
  - c) Club de radio amateur – adhésion annuelle 2024 (75 \$) ;
  - d) Société canadienne du cancer - - Campagne jonquille (50 \$) ;
23. Correspondance
24. Divers :
  - a) Semaine de l'action bénévole : Certificats de bénévoles 2024 bibliothèque municipale et comité de la Fraternité ;
  - b) Remise d'un défibrillateur pour la Base de plein air ;
  - c) Présentation par L'OBV – 16 avril prochain – rappel ;
25. Suivis des membres du conseil;
26. Période de questions;
27. Levée de la séance.

**2024-04-02**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2024.**

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2024.

**2024-04-03**

**4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer ainsi que les salaires du

mois de mars 2024 au montant de cent douze mille sept cent quatre dollars et quatre-vingt-deux cents (112 704,82 \$) présentés par la directrice générale et greffière-trésorière, sont acceptés et payés.

**2024-04-04**

**5. DÉROGATION MINEURE AU 313, RUE PRINCIPALE**

Dossier 2023-70

Produis à ce conseil pour la deuxième fois la demande de dérogation mineure au 313, rue Principale (lot 6 197 190) soit :

- Réputer conforme la hauteur de 7,2 mètres d'un garage isolé projeté alors que la hauteur maximale permise est de 6 mètres tel que prescrit au règlement de zonage no 260 ;

**ATTENDU QU'**une demande de dérogation mineure (no dossier 2023-70) a été déposée le 15 octobre 2023 ;

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure est à l'effet de réputer conforme la hauteur de 7,2 mètres d'un garage isolé projeté alors que la hauteur maximale permise est de 6 mètres (dérogation 1,2 mètre) ;

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure de 1,2 mètre au-delà de la hauteur maximale permise est une demande exceptionnelle en rapport à la disposition prévue à la réglementation en vigueur ;

**ATTENDU QUE** les motifs évoqués en lien avec la demande de dérogation ont fait l'examen d'une révision à la lumière de nouveaux motifs et ne pourraient faire l'objet d'autres solutions possibles ;

**ATTENDU QUE** la demande la dérogation mineure n'a aucune conséquence sur les propriétés voisines notamment en raison de sa localisation ;

**ATTENDU QUE** ladite dérogation mineure a fait l'objet d'un avis public paru à deux endroits de la municipalité ainsi que sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs en date du 26 mars 2024 ;

**ATTENDU QUE** la recommandation du CCU, aux motifs cités ci-haut, est à l'effet d'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour la hauteur de 7,2 mètres d'un garage isolé projeté alors que la hauteur maximale permise au règlement de zonage est de 6 mètres correspondant à une dérogation de 1,2 mètre.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil accepte la demande de dérogation mineure au 313, rue Principale aux motifs ci-haut mentionnés.

**2024-04-05**

**6. DÉROGATION MINEURE AU 235 A-1, RUE PRINCIPALE**

Dossier 2023-73

Produis à ce conseil pour la première fois la demande de dérogation mineure au 235-A, rue Principale (lot 6 196 506) soit :

- Réputer conforme l'implantation d'une résidence et d'un garage attenant dont la marge avant est à 7,9 mètres alors que la largeur permise lors de la construction était de 9 mètres tel que prescrit au règlement de zonage en vigueur (règ. 127).

**ATTENDU QU'**une demande de dérogation mineure (no dossier 2023-73-1) a été déposée le 22 mars 2024 ;

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure est à l'effet de réputer conforme la marge avant de 7.9 mètres d'une résidence et d'un garage attenant alors que la largeur permise lors de la construction était de 9 mètres tel que prescrit au règlement de zonage en vigueur (règ. 127) (dérogation de 1,1 mètre) ;

**ATTENDU QUE** l'implantation du bâtiment actuel, et la ligne de lot ont été prises en compte dans l'analyse du dossier ;

**ATTENDU QUE** l'implantation du bâtiment actuel et la ligne de lot répondent à la réglementation en vigueur en 2024 et n'a aucune conséquence sur les propriétés voisines;

**ATTENDU QUE** ladite dérogation mineure a fait l'objet d'un avis public paru à deux endroits de la municipalité ainsi que sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs en date du 26 mars 2024 ;

**ATTENDU QUE** la recommandation du CCU, aux motifs cités ci-haut, est à l'effet d'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour l'implantation d'une résidente et d'un garage attenant existant à 7,9 mètres de la ligne avant du lot alors que la marge avant prévue lors de la construction était de 9 mètres correspondant à une dérogation de 1,1 mètre ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil accepte la demande de dérogation mineure au 235-A, rue Principale aux motifs ci-haut mentionnés.

**2024-04-06**

**7. DÉROGATION MINEURE AU 235 A-2, RUE PRINCIPALE**

### Dossier 2023-73

Produis à ce conseil pour la première fois la demande de dérogation mineure au 235-A, rue Principale (lot 6 196 506) soit :

- Réputer conforme l'implantation d'une résidence et d'un garage attenant dont la marge latérale est à 7,7 mètres alors que la largeur permise lors de la construction était de 9 mètres tel que prescrit au règlement de zonage en vigueur (règ. 127).

**ATTENDU QU'**une demande de dérogation mineure (no dossier 2023-73-2) a été déposée le 22 mars 2024 ;

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure est à l'effet de réputer conforme la marge latérale de 7.7 mètres d'une résidence et d'un garage attenant alors que la largeur permise lors de la construction était de 9 mètres tel que prescrit au règlement de zonage en vigueur (règ. 127) (dérogation de 1,3 mètre) ;

**ATTENDU QUE** l'implantation du bâtiment actuel, et la ligne de lot ont été prises en compte dans l'analyse du dossier ;

**ATTENDU QUE** l'implantation du bâtiment actuel et la ligne de lot répondent à la réglementation en vigueur en 2024 et n'a aucune conséquence sur les propriétés voisines;

**ATTENDU QUE** ladite dérogation mineure a fait l'objet d'un avis public paru à deux endroits de la municipalité ainsi que sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs en date du 26 mars 2024 ;

**ATTENDU QUE** la recommandation du CCU, aux motifs cités ci-haut, est à l'effet d'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour l'implantation d'une résidence et d'un garage attenant existant à 7,7 mètres de la ligne latérale du lot alors que la marge latérale prévue lors de la construction était de 9 mètres correspondant à une dérogation de 1,3 mètre ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil accepte la demande de dérogation mineure au 235-A, rue Principale aux motifs ci-haut mentionnés.

**2024-04-07**

### **8. ENTÉRINER LE RENOUELEMENT DES SERVICES PROFESSIONNELS EN DROIT MUNICIPAL – OFFRE DE SERVICES DU CABINET LAVERY AVOCATS, POUR L'ANNÉE 2024**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de renouveler les services professionnels en droit municipal pour l'année 2024 (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024) ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu divers forfaits visant ces services professionnels en droit municipal déposés par le cabinet Lavery, avocats, le 5 décembre 2023;

**ATTENDU QUE** le conseil a retenu le forfait classique au montant de 1 000 \$ avant taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil accepte d'entériner le renouvellement des services professionnels en droit municipal du cabinet Lavery, avocats, au montant de 1 000 \$ avant taxes;

**QUE** le conseil autorise la directrice générale, Lise Lapointe, à remplir les documents afférents à ce renouvellement.

**2024-04-08**

**9. RECOMMANDATION DE PAIEMENT – AVENANT  
À L'ASSURANCE FQM ASSURANCES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a procédé des évaluations de bâtiments, d'équipements et de véhicules incendies et que le rapport a été transmis à la FQM Assurance ;

**ATTENDU QUE** suite à cette transmission, la Municipalité a reçu un avenant à la police d'assurance suite aux valeurs réajustées des bâtiments, équipements et véhicules incendies au montant de 10 189,32\$ ;

**ATTENDU QUE** la directrice générale soumet à ce Conseil la recommandation de paiement de la facture 14340 de la FQM Assurances pour l'avenant du 26 mars 2024 au montant 10 189,32 \$ (incluant l'assurance combinée, les frais de modification de la police ainsi que la taxe sur prime de 9 %) ;

**PAR CONSÉQUENT** il est proposé par Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité du conseil de procéder au paiement de la facture 14340 de la FQM Assurance visant l'avenant du 26 mars 2024 au montant de 10 189,32 \$ incluant l'assurance combinée, les frais de modification de la police ainsi que la taxe sur prime de 9 %.

**2024-04-09**

**10. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA  
FACTURE NO LE-1957 – ARPO GROUPE CONSEIL  
(PROJET 019069-01) TECQ 2029-2024 (1 000 \$ avant  
taxes)**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a accepté l'offre de services relativement à l'assistance technique pour la programmation TECQ 2019-2023 d'Arpo Groupe Conseil (résolution 2019-10-14) ;

**ATTENDU QUE** la directrice générale soumet à ce Conseil la recommandation de paiement de la facture LE-1957 d'Arpo groupe

Conseil pour des services d'assistance technique pour la programmation TECQ 2019-2023 au montant de 1 000 \$ avant taxes ;

**PAR CONSÉQUENT** il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité du conseil de procéder au paiement de la facture LE-1957 d'Arpo Groupe Conseil pour des services d'assistance technique pour la programmation TECQ 2019-2023 au montant e 1 000 \$ avant taxes.

**2024-04-10**

**11. ENTÉRINER LE DÉPÔT DES DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES POUR LE RÉSEAU ROUTIER 2024 – VOLET – PPA – ES ET PPA - CE**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs doit déposer les demandes d'aides financières pour le réseau routier pour le Volet PPA-ES et PPA-CE avant le 8 avril 2014 à midi;

**ATTENDU QUE** des travaux de réparation sont nécessaires pour la conservation de l'état de nos routes;

**ATTENDU QUE** les travaux de voirie suivants seraient à effectuer en 2024 :

- Chemin Richard	
o Creusage de fossé sur 300 mètres	1 800 \$
o Correction de 2 ponceaux	650 \$
- Chemin Saint-Thomas	
o amélioration sur 600 mètres	3 600 \$
o Ajout de poussière de pierre	2 200 \$
-Chemin du Lac Nairne :	
o amélioration creusage de fossé sur 425 mètres	2 550 \$
-Chemin Trudel	
o Ajout de 500 tonnes de MG-20	11 000 \$
-Chemin Forfin	
o Ajout de 100 tonnes de MG-20	2 200 \$
-Chemin du Pied-des-Monts	
o Travaux d'asphaltage (102 tonnes)	15 300 \$
o Location de machinerie pour travaux d'asphaltage	6 440 \$

**ATTENDU QUE** les coûts liés à ces travaux sont estimés à 45 740 \$;

**ATTENDU QUE** la municipalité n'a pas les budgets nécessaires pour effectuer de tels travaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs demande au ministère des Transports une aide financière pour les travaux ci-dessus mentionnés

**2024-04-11**

**12. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE 406728 (PAIEMENT FINAL) DE MBH POUR L'ACHAT DE MOBILIER POUR LA SALLE DE REPOS (689,51 \$ taxes incluses)**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a accepté la soumission 37802 de MBH (résolution no 2023-12-11) au montant de 1 199,40 \$ avant taxes ;

**ATTENDU QUE** le conseil a procédé à un premier paiement (résolution 2023-12-11) lors de l'adoption de la résolution 2023-12-11 au montant de 689.50 \$ correspondant à 50 % de la facture finale ;

**ATTENDU QUE** la directrice générale soumet à ce Conseil la recommandation de paiement de la facture no 406728 de MBH (paiement final) au montant de 689,51 \$ incluant les taxes ;

**PAR CONSÉQUENT** il est proposé par Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité du conseil de procéder au paiement de la facture no 406728 de MBH (paiement final) pour l'acquisition de meubles pour la salle de repos au montant de 689,51\$ incluant les taxes.

**2024-04-12**

**13. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION S-00339871 D'AÉRO-FEU POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL AU MONTANT DE 1 090 \$ AVANT TAXES ;**

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission S-00339871 d'Aéro-Feu pour l'achat de matériel au montant de 1 090 \$ avant taxes.

**2024-04-13**

**14. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION NO S-00340413 D'AÉRO-FEU POUR L'ACHAT DE PIÈCES VISANT LA RÉPARATION DE LA POMPE PORTATIVE AU MONTANT DE 1 623,67 \$ avant taxes**

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission S-00340413 d'Aéro-Feu pour l'achat de pièces visant la réparation de la pompe portative au montant de 1 623,67 \$ avant taxes.

**2024-04-14**

**15. BANC D'ESSAI SYSTÈME RESPIRATOIRE TEST ANNUEL – SELON L'ENTENT 2023 (SOUMISSION S-00334813) – AUTORISATION POUR 10 SYSTÈMES**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une soumission en 2023 d'Aéro-feu pour effectuer l'inspection annuelle des appareils respiratoires ;



**ATTENDU QUE** la proposition prévoit des frais de 52,00 \$ pour le banc d'essai APRIA par appareil respiratoire et de 8,00 \$ pour la partie faciale par appareil pour un total de 74,00 \$ par appareil ;

**ATTENDU QUE** la proposition d'Aéro-Feu des tarifs pour l'inspection par appareil respiratoire et la partie faciale est valide pour deux (2) ans soit 2023 et 2024 ;

**ATTENDU QUE** la soumission S-00334813 a été acceptée par la résolution 2023-05-08 ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de faire inspecter 10 systèmes respiratoires pour l'année 2024 pour un montant total de 740 \$ avant taxes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil autorise l'inspection de 10 systèmes respiratoires selon le tarif de l'entente 2023 d'Aéro-Feu correspondant à 74 \$ par systèmes pour un montant total de 740 \$ avant taxes .

**2024-04-15**

**16. SÉCURITÉ INCENDIE – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION NO 11323 DE L'ARSENAL POUR EFFECTUER LES TESTS ANNUELS (969,51 \$ avant taxes)**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit procéder annuellement aux tests d'essais et d'inspection générale, sur le camion pompe du service incendie ainsi que sur la pompe portative;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu la soumission no 10608 de l'Arsenal pour effectuer les tests annuels qui comprend notamment :

- Essais annuels de pompe annuelle et inspection générale sur place (selon normes NFPA 1911);
- Essais annuels de pompe portative/sur place;
- Essais routiers annuels citerne sur place;
- Essais routiers annuels véhicule de secours sur place;

**ATTENDU QUE** la municipalité que l'offre de service reçu de l'Arsenal pour effectuer ces tests et inspections est d'un montant de 969,51 \$ avant taxes;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil accepte l'offre de service (soumission 11323) de l'Arsenal pour un montant de 969,51 \$ avant taxes pour effectuer les tests annuels.

**2024-04-16**

**17. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES (SOUMISSION no 10420) DE L'ENTREPRISE LECOMTE POUR LA VÉRIFICATION DE PRÉCISION DES DÉBITMÈTRES (1 138,32 \$ avant taxes)**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit procéder à la vérification de la précision des débitmètres pour se conformer aux exigences du MAMH et du MDDECC ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a invité des entreprises à déposer des propositions de prix pour des services de vérification de précision des débitmètres ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu les offres de prix suivantes :

- L'entreprise Endress+Hauser, au montant de 1 570 \$ incluant les taxes;
- L'entreprise Lecomte, au montant de 1 308,79 \$ incluant les taxes;

**ATTENDU QUE** le plus bas soumissionnaire est l'entreprise Lecomte, au montant de 1 308,79 \$ incluant les taxes;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil autorise l'acceptation de la soumission no 10420 de Lecomte au montant de 1 308,79 \$ incluant les taxes (1 138,32 \$ avant taxes) pour la vérification de précision des débitmètres.

**2024-04-17**

**18. ENTÉRINER LA FACTURE 813.0 DE CGR PROCÉDÉ POUR L'ACHAT D'UN CAPTEUR DE PRESSION TÉLÉMÉTRIQUE POUR LA PLAGE AU MONTANT DE 528,75 \$ avant taxes**

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la facture no 813.0 de CGR Procédé pour l'achat d'un capteur de pression télémétrique pour la plage au montant de 528,75 \$ avant taxes.

**2024-04-18**

**19. ENTÉRINER LA FACTURE 814.0 DE CGR PROCÉDÉ POUR L'ACHAT ET LA RÉPARATION DE L'INJECTEUR DE CHLORE POUR LE SYSTÈME SECTEUR VILLAGE AU MONTANT DE 805,00 \$ avant taxes.**

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la facture no 814.0 de CGR Procédé pour l'achat et la réparation de l'injecteur de chlore pour le système secteur village au montant de 805,00 \$ avant taxes.

**2024-04-19**

**20. AUTORISER LE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 739 DE D.A.R.E.L. POUR LES TRAVAUX D'AJOUT DE GRAVIERS EFFECTUÉS SUR LE CHEMIN TRUDEL AU MONTANT DE 1 553,88 \$ avant taxes**

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture no 739 de D.A.R.E.L. pour les travaux d'ajout de graviers effectués sur le chemin Trudel au montant de 1 553,88 \$ avant taxes.

**2024-04-20**

**21. AUTORISER LE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 749 DE D.A.R.E.L. POUR LES TRAVAUX D'AJOUT DE GRAVIERS EFFECTUÉS SUR LE RANG SAINT-THOMAS AU MONTANT DE 612,74 \$ avant taxes**

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture no 749 de D.A.R.E.L. pour les travaux d'ajout de graviers effectués sur le rang Saint-Thomas au montant de 612,74 \$ avant taxes.

**2024-04-21**

**22. DONNS ET COMMANDITES**

- a. Gala de la Chambre de commerce de Charlevoix – Entériner la participation de Madame Gagnon (344,93 \$)

Sur proposition de Monsieur Thomas-Louis Thivierge et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil entérine la participation de Madame Gagnon au Gala de la Chambre de Commerce de Charlevoix au montant de 344,93 \$.

- b. MAC Charlevoix – adhésion annuelle 2024 (50 \$)

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise l'adhésion annuelle à MAC Charlevoix pour l'année 2024 au montant de 50 \$ .

- c. Club de radio amateur – adhésion annuelle 2024 (75 \$)

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'adhésion annuelle au Club de radio amateur au montant de 75 \$.

- d. Société canadienne du cancer – Campagne jonquille (50 \$)

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un don à la Société canadienne du cancer dans le cadre de la campagne de la jonquille au montant de 50 \$.

**23. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance déposée.

**26. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires. La période débute à 19 h 51 et se termine à 20 h 07.

**2024-04-22**

**27. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 20 h 07.

**MAIRESSE**

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

**En signant le procès-verbal du 10 avril 2024, la mairesse conclut qu'il a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.**